



L'Ecurie des Marmots vous présente

**SA DEMONSTRATION DE
VEHICULES HISTORIQUES**

LE DIMANCHE 2 AOUT 2026

Saint-Geniez-d'Olt - Aveyron

L'Ecurie des Marmots organise le DIMANCHE 2 AOUT 2026 une animation automobile dénommée :

DEMONSTRATION DE VEHICULES HISTORIQUES de SAINT GENIEZ D'OLT - AVEYRON

Responsable de démonstration :	Mme Edith DESPERIES
Responsable adjoint de la démonstration :	M. Quentin APERS
Responsable commissaires :	M. Didier TEYSSEDE
Secrétariat :	Mme Frédérique BAGES

Il s'agit d'une démonstration de véhicules historiques immatriculés avant 1986, ainsi que de voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel, ou présentant un grand intérêt historique ou sportif, sur route fermée.

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration, avec comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risque inutile, le but étant de rouler, à sa main, en toute sécurité, et faire découvrir les véhicules à des passionnés.

Tous débordements constatés par les contrôleurs mis en place sur l'ensemble du parcours pourront amener le responsable de la manifestation, en accord avec le comité organisateur, à exclure le ou les participants peu respectueux du règlement sur le champ sans aucune possibilité de recours. Dans ce dernier cas, la décision est définitive et sans appel.

Aucun chronométrage ne sera effectué.

Aucun classement ne sera établi à l'issue de la manifestation.

HORAIRES

Clôture des inscriptions : vendredi 24 juillet 2026, minuit, cachet de la poste faisant foi.

Vérifications des documents conducteurs :

Samedi 1er août 2026 de 18h00 à 19h00,

et dimanche 2 août 2026 de 7h00 à 8h30,

Espace culturel (salle des fêtes), Route d'Espalion, 12130 Saint Geniez d'Olt

Vérifications des véhicules :

Samedi 1er août 2026 de 18h15 à 19h00,

et dimanche 2 août 2026 de 7h00 à 8h30,

Espace culturel (salle des fêtes), Route d'Espalion, 12130 Saint Geniez d'Olt

Réunion des membres de l'écurie le 2 août 2026 à 8h30 sur la RD 2, avenue de la Gare

Réunion des participants le 2 août 2026 à 9h00, parking Espace Culturel, Avenue d'Espalion, 12130 Saint-Geniez-d'Olt

DEMONSTRATION

- 1 à 2 reconnaissance(s) du terrain, et vérification du bon fonctionnement du véhicule, le 2 août 2026 à partir de 9h30, jusqu'à 12h15.
- 2 à 3 parades le 2 août 2026 à partir de 14h00, jusqu'à 18h00.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par les responsables de l'organisation. Les participants en seront informés au préalable.

Un dispositif de sécurité par cibistes, accompagnés d'un bénévole de l'association, sera mis en place tous les 400 mètres au maximum, permettant une communication permanente sur la RD 2 et entre tous les postes de sécurité permettant d'arrêter la démonstration à tout moment .

Rassemblement final : RD 2, avant la ligne de départ de la manifestation.

Cette manifestation n'étant pas affiliée, ni à la FFSA, ni à aucune ASA, les assurances incluses dans les licences FFSA n'auront aucune compétence, ni aucun effet.

INSCRIPTIONS

Tout participant doit au préalable prendre connaissance du présent règlement et en accepter les conditions.

Les inscriptions seront reçues à partir de la parution du règlement.

Les participants devront adresser, **avant le vendredi 24 juillet 2026** (cachet de la poste faisant foi), les documents suivants :

- Formulaire d'inscription dûment complété,
- Engagement personnel dûment complété,
- copie du permis de conduire du conducteur (**2 ans de permis minimum exigé**),
- copie de la carte grise du véhicule participant,
- autorisation d'utilisation du véhicule si le conducteur n'est pas le propriétaire,
- copie d'une attestation d'assurance, en cours de validité pour le jour de l'épreuve, (**Attention : vérifier que votre assurance vous couvre en cas d'accident sur route fermée**).
- copie du contrôle technique, en cours de validité pour le jour de l'épreuve,
- photo du véhicule
- le règlement par chèque à l'ordre de l'Ecurie des Marmots.

Dossier à adresser à Edith DESPERIES, 31 Rue de la Garenne, 12310 PALMAS,
Téléphone : 06.71.62.90.90

Pour être pris en compte, la demande d'inscription doit impérativement être accompagnée des documents ci-dessus listés et du règlement correspondant, et adressé uniquement par courrier postal. Tout dossier incomplet sera refusé.

Toute inscription se fera dans la limite des places disponibles

Le paiement ne sera encaissé qu'après la manifestation.

En cas de forfait, l'ensemble du dossier sera détruit, chèque compris.

Aucun retour ne sera fait.

TARIF

Les frais de participation sont fixés à 90 euros pour la journée. Le repas du déjeuner pour le conducteur est compris dans le prix de l'engagement.

En aucun cas, le prix du repas du participant ne sera remboursé.

Tout repas supplémentaire sera tarifé au prix de 20 euros, à réserver et à payer en même temps que l'engagement.

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Les équipements ci-dessous sont obligatoires pour tous les participants (pilote et passager) :

- port du casque à la bonne taille,
- port de vêtements manches longues, et pantalon (shorts, bermudas interdits)
- un seul passager par véhicule, **de plus de 16 ans révolus**,
- autorisation parentale pour tout passager mineur
- ceintures de sécurité ou harnais,
- triangle de pré-signalisation,
- gilet jaune.

L'organisation conseille les participants à équiper leur véhicule d'un extincteur à poudre, fixé et non périmé.

VEHICULES AUTORISES A PARTICIPER

- Véhicules historiques immatriculés avant 1986
- Voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel, ou présentant un grand intérêt historique ou sportif, à la discrétion de l'organisation.

Le nombre de véhicules inscrits pour prendre le départ sera de 110.

Les organisateurs fixent annuellement le nombre de participants, se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque et/ou de la manifestation, en cours de restauration, ou présentant une corrosion trop importante, non-conforme au règlement objet des présentes, non-conforme aux

normes techniques, administratives ou du code de la route.

10 VIP pourront également prendre le départ, au choix de l'organisation.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles permettront de vérifier la bonne identification du véhicule et la correspondance avec le dossier d'inscription.

Le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs les documents suivants :

- (1) Son permis de conduire ne faisant l'objet d'aucune restriction préfectorale.
- (2) L'autorisation du propriétaire du véhicule si le conducteur n'est pas le propriétaire, et si ce dernier n'est présent sur le site.
- (3) Les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance, contrôle technique valide pour les véhicules y étant soumis.

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les participants devront présenter leur permis de conduire ainsi que tous les papiers du véhicules en règle. Les organisateurs effectueront sur les véhicules inscrits des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants, ces derniers devront être dans tous les cas conformes au code de la route en vigueur :

- (1) État et conformité des pneumatiques (pneus non homologués interdits).
- (2) Vérifications du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie.
- (3) Vérification de l'éclairage, des feux et des essuie-glaces.
- (4) Présence d'un triangle de signalisation obligatoire pour tous les véhicules .
- (5) Ceintures de sécurité ou sangle type harnais « cf. article 7-7.3 » obligatoire pour les véhicules en étant équipés à l'origine. (Véhicules postérieurs au 01/09/1967)
- 6) Le bruit pourra être contrôlé avant le départ et durant toute la manifestation, ce dernier devra être conforme à la législation.
- (7) Le port du casque, conducteur et passager, est obligatoire pour tous les véhicules .
- (8) Il est vivement conseillé de posséder à bord de votre véhicule un extincteur à poudre (minimum 1 kg date de péremption valable).

EXAMEN GENERAL DU VEHICULE

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté.

A la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en réclamer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux.

IDENTIFICATION DES VEHICULES

Un numéro sera attribué à chaque véhicule participant.

Le numéro fourni par l'organisation devra être apposé sur le pare-brise du

véhicule, en haut, à droite.

ASSURANCES

Le conducteur reste seul responsable des dégâts provoqués par son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Les organisateurs souscriront une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation.

L'organisation invite le participant à souscrire une assurance supplémentaire pour le week-end, sur le véhicule, car en principe une assurance standard ne couvre pas les dégâts sur route fermée.

VOITURES ADMISES

Cette manifestation est ouverte à tout véhicule immatriculé avant 1986 ainsi qu'à des voitures prestigieuses, rares, à caractère exceptionnel ou présentant un grand intérêt historique ou sportif.

Le caractère prestigieux, rare, exceptionnel, historique ou sportif est apprécié arbitrairement par l'organisation.

Le nombre des voitures admises est fixé à 110.

PARCOURS

La démonstration de véhicules historiques à SAINT GENIEZ D'OLT a le parcours suivant : sur la route D2.

La démonstration se déroulera en 3 à 5 parades.

Le retour se fera par la même RD2, en descendant, une fois que tous les véhicules seront à l'arrivée.

Procédure de démarrage : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu, en respectant l'ordre des numéros attribués.

Pente moyenne : 6.28%

Longueur du parcours jusqu'à 3,500m maximum.

Modalités de retour s'effectueront sous l'autorité des responsables de la montée.

Parc départ : Avenue de la Gare située avant la zone de démarrage, route D2 côté droit (pour laisser le côté gauche libre aux véhicules de secours)

Parc arrivée : Route D2, 400 m après la zone de fin.

ROUTE DE LA DEMONSTRATION

L'organisation se réserve le droit de raccourcir le parcours si besoin afin de préserver la sécurité de tous.

Les participants se présenteront au départ, côté droit.

ZONE DE DEMARRAGE

File de démarrage : alignement les uns derrière les autres, dans l'ordre des numéros, avant le départ.

Rappel : les participants devront se ranger en file dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 min avant leur démarrage, en respectant l'ordre des numéros.

Le véhicule dont le participant ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

SIGNALISATION

Standard des organisations automobiles.

PARC CONCURRENT

Les parcs seront situés, sur le parking de l'Espace Culturel, ainsi que sur la D2.

Les parcs seront accessibles à partir de 7h00 le dimanche 2 août 2026.

Aucun stationnement n'est réservé aux participants AVANT le dimanche 2 août 2026.

RASSEMBLEMENT FINAL

Le rassemblement final obligatoire pour tous les véhicules est situé sur la RD2, alignement les uns derrière les autres, avant le départ.

PENALITES

Tout participant ayant un comportement jugé dangereux, irrespectueux, insultant, sera exclu immédiatement de la manifestation.

PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra : le dimanche 2 août 2026 de 8h00 à la fin de la manifestation au P.C. sur la ligne de départ

Téléphone permanence n° 06 71 62 90 90 / 06 48 41 14 28

Centre de secours le plus proche : Lieu : St-Geniez d'Olt Tél. n° 18

CENTRE HOSPITALIER DE RODEZ : 05 65 55 12 12.